Questions relatives aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés

Autriche

Article 64, paragraphe 1, point a) – les juridictions ou autorités compétentes pour statuer sur les demandes de déclaration constatant la force exécutoire, conformément à l'article 44, paragraphe 1, et sur les recours formés contre les décisions rendues sur ces demandes, conformément à l'article 49, paragraphe 2

Les juridictions compétentes pour statuer sur les demandes de déclaration d'exécution conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement sont l' Exekutionsgericht (tribunal saisi de l'exécution) ou le Bezirksgericht (tribunal d'arrondissement) du lieu du domicile ou du siège de la partie adverse.

La juridiction compétente pour statuer sur les recours formés contre la décision relative à la demande de déclaration d'exécution est le Landesgericht (tribunal de grande instance); les recours doivent toutefois être introduits auprès de l'Erstgericht (juridiction de première instance).

Article 64, paragraphe 1, point b) – les procédures permettant d'attaquer la décision rendue sur le recours visées à l'article 50

Le recours en cassation est adressé à l'Oberster Gerichtshof (Cour suprême) mais est formé devant l'Erstgericht (juridiction de première instance).

Article 65, paragraphe 1 – la liste des autres autorités et professionnels du droit visée à l'article 3, paragraphe 2

En Autriche, il n'y a pas d'autres autorités ou membres de professions juridiques compétents au sens de l'article 3, paragraphe 2, pour ce qui est des questions ayant trait aux régimes patrimoniaux.

Dernière mise à jour: 02/05/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.